



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☎ 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

Saison 2019/2020

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13 (JOUEURS NES EN 2007)
« FINALE DEPARTEMENTALE »
« Concours Pôle Espoir de Liévin »

MERCREDI 05 FEVRIER 2020 de 14H30 à 16H

Rdv : 14H au stade du CHAPITRE - 80000 AMIENS.

40 JOUEURS ET 6 GDB CONVOQUES.

ALBERT USOAS	<i>FONTAINE Tom (MIL) – BRUNIALTI Lucas (MIL) – DUFRESNES MERYLL (ATTG).</i>
AAE CHAULNES	<i>DORMY Ethan (LD) – <u>ENNUYER Charles (GB)</u> – SADEL Luca (ATTAXE) – BELLEGUISE Louis (ATTG).</i>
US CAMON	<i><u>THOMAS Gabriel* (GB)</u> – <u>PATUREL Nathan (GB)</u> – BEN SALAH Badi* (MIL AXE) – BERTHELOT Willem (DEF) – FERNANDES VIEIRA Tiago (LG) – FONTAINE Gauthier* (LD) – JOSSE Enzo* (MIL) – JOUFFROY Robin (DC) – LAMOOT Pierre Antoine (MIL) – LOYER Victor (ATT) – PETITON Imran (MILD) – PIVARD Gaël (ATT) – BOUAFIA Cyprien (LD/LG).</i>
FC PORTO AMIENS	<i>MBODJ Arouna (MILG)</i>
FC AILLY SUR SOMME	<i>HISEUX Gabin*(ATT).</i>
RC SALOUEL	<i>QUADRAO Sacha (MIL).</i>
JS QUEVAUVILLERS	<i>LUGAN-JAMES Hugo (MIL).</i>
RC DOULLENS	<i>GUIMER Romain (MG).</i>
SC MOREUIL	<i>LHEUREUX Quentin (ATT).</i>
RC AMIENS	<i>LEROY Valence (DEF).</i>
ESC LONGUEAU	<i><u>OSSART Matys (GB).</u></i>
ASM RIVERY	<i>DANEL Téoh (MIL).</i>
AMIENS SC	<i><u>AGUIAR Nathanaël (GB)</u> – CORREIA Alvaro (DEF) – DANTIN Enzo (MIL EXC) – GUERNOU Kais (MIL) – LAROUCSI Sabri (MIL) – MENAGER Thomas (MIL) – ZADIGUE Ismael (ATT) – SYLLA Bakasso (DC).</i>
CS CRECY EN PONTHEIU	<i>FROUARD Antonio (MIL).</i>
AJF VIMEU	<i>COINTREL Nathanaël (DC)</i>
SC ABBEVILLE	<i>AMARA Gabriel (ATTG) – DUBOIS Gabriel (MIL) – GILLARD Nino (DC) – <u>MACQUART Kylian (GB)</u> – MASSOCK Théna (ATT) – OLEN Nathan (ATTAXE) – VALLOIS Sacha (LG).</i>
ENCADREMENT	<i>BOISSIER Emmanuel (CTD) - BRAILLY Jérôme - SINOQUET Bernard - BORNOVILLE Frédéric - DARRAS Ludovic - SEGALAN Yan - DUPUIS Julian - ACLOQUE Nicolas (GB) - GRAINDOR Stéphane (GB) - KICHOU Hacène (GB).</i>

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	